

STANDARD ABONNEMENT MAASTRICHT STANDARD ABONNEMENT AACHEN STANDARD ABONNEMENT ROSENDAAL STANDARD ABONNEMENT BREDA STANDARD ABONNEMENT LILLE FLANDRES STANDARD ABONNEMENT MAUBEUGE STANDARD ABONNEMENT LUXEMBOURG

Pour une clientèle très fréquente

⊙ 1ère classe
⊙ 2ème classe

⊙ Combinable STIB, TEC, De Lijn
⊙ 1, 3 ou 12 mois

OU L'UTILISER ?

- **STANDARD ABONNEMENT MAASTRICHT /MAASTRICHT/ RANDWYK/ EIJSDEN**
Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Visé-frontière) à destination de Maastricht, Maastricht Randwyck ou Eijsden via Visé-frontière et vice versa.
- **STANDARD ABONNEMENT AACHEN**
Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Aachen Süd-Gr) à destination de Aachen via Aachen Süd-Gr et vice versa.
- **STANDARD ABONNEMENT ROSENDAAL**
Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou points frontière* (excepté Roosendaal-Grens) à destination de Roosendaal via Roosendaal-Grens et vice versa.
- **STANDARD ABONNEMENT BREDA**
Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou points frontière* (excepté Hazeldonk-Grens) à destination de Breda via Hazeldonk-Grens et vice versa.
- **STANDARD ABONNEMENT LILLE FLANDRES**
Toujours émis au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Blandain-frontière et Tourcoing-frontière) à destination de Lille Flandres mais est aussi valable à destination des gares françaises : Baisieux, Ascq, Annapes, Pont de Bois, Hellemmes, Lezennes, Croix Wasquehal, Croix L'Allumette, Roubaix, Tourcoing) via Blandain-frontière ou Tourcoing-frontière (à choisir librement par le client) et vice versa.
- **STANDARD ABONNEMENT MAUBEUGE**
Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Jeumont-frontière) à destination de Maubeuge, via Jeumont-frontière et vice versa.
- **STANDARD ABONNEMENT LUXEMBOURG via Gouvy-frontière**
Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Gouvy-frontière, Sterpenich-frontière, Athus-frontière) à destination de « Toute Gare Luxembourgeoise » via Gouvy-frontière et vice versa.

- **STANDARD ABONNEMENT LUXEMBOURG via Sterpenich-frontière**
Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Sterpenich-frontière, Gouvy-frontière, Athus-frontière) à destination de « Toute Gare Luxembourgeoise » via Sterpenich-frontière et vice versa.
- **STANDARD ABONNEMENT LUXEMBOURG via Athus-frontière**
Au départ d'une gare* ou point d'arrêt* belge ou point frontière* (excepté Athus-frontière, Gouvy-frontière, Sterpenich-frontière) à destination de « Toute Gare Luxembourgeoise » via Athus-frontière et vice versa.
- Si votre STANDARD ABONNEMENT est combiné avec un abonnement STIB, TEC ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), vous pourrez voyager sur leurs réseaux respectifs dans les conditions définies par chaque Société de transport* régional pour l'abonnement que vous avez choisi. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be.

POUR QUI ?

Pour tout public.

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MoBIB* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.
Afin de contrôler votre abonnement sur le réseau étranger, vous recevrez une validation sur papier.

COMMENT ET OU L'ACHETER ?

Nouvel abonnement :

Au guichet:

Rendez-vous à un guichet belge de votre choix.

Munissez-vous d'une pièce d'identité* valable et de votre Carte MoBIB* personnelle si vous en possédez déjà une. Sans Carte MoBIB*, vous pouvez vous en procurer une nouvelle moyennant paiement du droit de confection*. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Via [sncb.be](http://www.sncb.be) :

Via le site internet de la SNCB (www.sncb.be), vous achetez votre STANDARD ABONNEMENT en même temps que votre carte MoBIB* (si vous ne possédez déjà pas une carte MoBIB*) sur laquelle votre abonnement sera chargé. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance (et jusqu'au plus tard 5 jours ouvrables si vous commandez une nouvelle carte MoBIB*) avant le début de la période de validité de votre abonnement.

Un nouveau STANDARD ABONNEMENT BREDa ne peut pas être acheté online.

Lors de l'achat de votre nouvel abonnement via le site internet de la SNCB (www.sncb.be), vous pouvez utiliser les cartes MoBIB suivantes:

- une nouvelle carte MoBIB* que vous achetez en même temps que votre nouvel abonnement ;
- une carte MoBIB* SNCB existante ;
- une carte MoBIB* TEC / DE LIJN / STIB, à condition qu'elle ait été préalablement enregistrée à un guichet SNCB. Vous pouvez également enregistrer une carte MoBIB* émise par la STIB sur [sncb.be](http://www.sncb.be) (via votre compte My SNCB).

Procédure à suivre :

- Créez votre compte MySNCB et authentifiez-le en vous identifiant via votre carte e-id (via lecteur e-id), via l'app « itsme » ou en téléchargeant une photo de votre pièce d'identité* valable.
- Choisir l'option « acheter un nouvel abonnement » ;
- Choisissez l'origine et la destination de votre abonnement, le type d'abonnement : STANDARD ABONNEMENT, classe, date de début de validité, la période de validité et éventuellement une combinaison avec le transport régional STIB, TEC ou De Lijn (voir « Combinaison avec une société régionale de transport* » ci-dessous) ;
- Chargez ensuite votre abonnement sur votre carte MoBIB* ou achetez une nouvelle carte MoBIB*. Dans ce dernier cas, téléchargez votre photo d'identité.
- Paiement de votre abonnement et éventuellement de votre nouvelle carte MoBIB* ;
- La nouvelle carte MoBIB* chargée de votre abonnement vous sera envoyée par poste à l'adresse souhaitée.

- Vous recevez un e-mail de confirmation avec en annexe votre validation en format PDF pour la partie de votre voyage sur le réseau étranger. Vous devez imprimer le document sur du papier blanc ou le présenter sur l'écran d'une tablette, d'un smartphone ou d'un PC portable pour le contrôle dans le train.

Combinaison avec une société régionale de transport*

Si vous le souhaitez, vous pouvez combiner votre abonnement avec maximum un supplément de transport régional : TEC/STIB/DE LIJN.

Vous achetez votre supplément de transport régional en même temps que votre STANDARD ABONNEMENT. La période de validité du supplément de transport régional est identique à la période de validité de votre STANDARD ABONNEMENT.

La combinaison avec STIB est possible pour un abonnement ayant comme gare de départ ou de destination une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.

Achat au guichet ou à l'automate :

Un supplément de transport régional DE LIJN, STIB ou TEC combiné avec votre STANDARD ABONNEMENT est immédiatement lié à votre carte MoBIB*.

Achat via sncb.be :

- Un supplément de transport régional STIB ou TEC combiné avec votre STANDARD ABONNEMENT est automatiquement lié à votre carte MoBIB* le jour suivant l'achat. Si le jour de l'achat correspond au premier jour d'utilisation de votre abonnement, présentez d'abord votre carte MoBIB à l'automate ou au guichet avant d'utiliser les transports STIB ou TEC.
- Un supplément de transport régional De Lijn combiné avec votre STANDARD ABONNEMENT n'est pas automatiquement lié à votre carte MoBIB*. Vous devez faire scanner votre carte MoBIB* à un automate de vente de la SNCB ou au guichet avant d'utiliser les transports De Lijn.

Prolonger votre abonnement :

En gare*, vous pouvez prolonger votre abonnement aux automates (sauf à Eijssden, Breda, Luxembourg, Lille Flandres, Maubeuge) ou aux guichets belges maximum 31 jours à l'avance.

Le prolongement via sncb.be (via votre compte « My SNCB ») de votre STANDARD ABONNEMENT est possible entre 31 et 10 jours à l'avance. Votre ticket de validation papier (pour la partie de votre voyage sur le réseau étranger) est envoyé par courrier.

La période de validité du ticket de validation peut commencer à n'importe quelle date.

L'interruption dans la succession des périodes de validité est autorisée.

Lors de votre achat, vous recevez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport, que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, votre abonnement n'est pas valable.
- Votre abonnement est valable tous les jours pour un nombre illimité de voyages sur le trajet* via le point frontière* correspondant (exception pour Lille Flandres : vous choisissez l'un des 2 points frontière via lequel vous souhaitez voyager) et dans la classe choisie pendant la période de validité. Vous pouvez commencer, interrompre* ou terminer le voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* belge situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres sur le réseau* belge (pour Lille Flandres : également sur le réseau SNCF).
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif* mais toujours

via le point frontière concerné. Pour Lille Flandres, vous pouvez choisir librement votre point frontière* soit Blandain-frontière, soit Tourcoing-frontière.

- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir et ceci sur le réseau* belge sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce ou ces trajet(s).
- Si votre gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre abonnement comprend le droit de passage aux portiques d'accès à l'aéroport. Présentez votre carte MoBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Le ticket de validation de Roosendaal et Breda est pourvu d'un code-barres qui ouvre les portiques d'accès aux quais de la gare. Présentez votre ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Votre STANDARD ABONNEMENT LUXEMBOURG peut être utilisé comme libre-parcours au Grand-Duché de Luxembourg dans les trains et les bus de la Société de transport ferroviaire luxembourgeoise (CFL) et dans les bus exploités par AVL, RGTR, TICE et LUXTRAM et ce pendant la validité du ticket de validation.
- Si votre gare de départ ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement à l'intérieur de la zone*, sans en sortir, durant toute la période de validité de votre abonnement.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* par trajet simple sur le réseau* belge est limitée à la tranche kilométrique de 116 – 120km.
- Le prix varie en fonction de votre classe de voyage et de votre durée de validation (1, 3 ou 12 mois).
- Le prix de votre abonnement est calculé au tarif transfrontalier concerné pour l'itinéraire kilométrique le plus court entre votre gare* de départ et de destination via le point frontière* correspondant à la destination.
- Le prix du trajet sur le réseau belge est calculé sur base du nombre de kilomètres jusqu'au point frontière correspondant à votre destination en fonction du trajet kilométrique le plus court. A ce prix est ajouté le prix du trajet SNCF (Lille Flandres ou Maubeuge) ou NS (Maastricht, Maastricht Randwyck, Eijsden, Breda ou Roosendaal) ou DB (Aachen).
- Le prix de votre abonnement de/vers Maastricht, Maastricht Randwyck et Eijsden est identique.
- Pour le STANDARD ABONNEMENT LUXEMBOURG : le prix du trajet sur le réseau belge est calculé sur base du nombre de kilomètres jusqu'au point frontière* en fonction du trajet kilométrique le plus court, à ce prix est ajouté le forfait luxembourgeois (gratuit en 2e classe, payant en 1e classe).
- Pour un STANDARD ABONNEMENT combiné avec STIB, TEC ou De Lijn, le prix forfaitaire du supplément régional (maximum 1 supplément) s'ajoute au prix SNCB du STANDARD ABONNEMENT transfrontalier concerné. Voir « Tarifs* ».

Supplément De Lijn : trois forfaits existent en fonction de votre âge : « moins de 18 ans », « de 18 à 24 ans inclus » et « à partir de 25 ans ».

Supplément STIB : 1 forfait unique existe, quel que soit votre âge. Cependant, la STIB propose des abonnements plus avantageux pour les étudiants de 12 à 24 inclus, les jeunes de 18 à 24 ans inclus domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les 65+. Pour ces catégories d'âge, il est donc plus avantageux d'acheter, séparément, l'abonnement STIB auprès de la STIB.

Supplément TEC : trois forfaits existent en fonction de votre âge : un forfait de 12 à 17 ans, un forfait de 18 à 24 ans et un forfait à partir de 25 ans.

Savez-vous que chez certaines sociétés régionales de transport, votre statut (Intervention Majorée, Familles Nombreuses) et/ou votre âge peu(ven)t vous faire bénéficier de tarifs privilégiés ou du transport gratuit ? Consultez www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be pour en savoir plus. Dans ce cas, il est préférable d'acheter séparément vos abonnements : un abonnement de train à la SNCB et votre abonnement régional auprès de la société de transport régionale.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE TON ABONNEMENT?

Voir fiches « Carte [MoBiB](#) » et "[support papier](#)".

COMMENT PASSER DE 2^e EN 1^e CLASSE ?

- Vous avez déjà un STANDARD ABONNEMENT transfrontalier valable en 2^e classe.
- Si vous décidez de voyager en permanence en première classe, vous pouvez changer au guichet belge la classe de la validation de votre STANDARD ABONNEMENT concerné ou acheter une nouvelle validation en 1^e classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1^e classe, achetez un [SUPPLEMENT 1E CLASSE*](#) . Voir fiche-produit Supplément 1e classe*.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, vous pouvez modifier ou échanger le trajet et/ou la classe votre STANDARD ABONNEMENT durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*.
- Vous pouvez échanger votre abonnement uniquement contre un abonnement du même type et pour autant que sa durée de validité soit supérieure ou égale à celle de la durée de validité initiale de l'abonnement échangé.
- En cas d'échange, un montant sera déduit du prix de votre nouveau STANDARD ABONNEMENT. Ce montant correspond à la valeur résiduelle de votre STANDARD ABONNEMENT initial, qui est calculée au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange et la date de fin de validité du STANDARD ABONNEMENT que vous voulez échanger.
Si la valeur résiduelle de votre abonnement initial excède le prix de votre nouvel abonnement, le solde vous sera remboursé.

Exemple : STANDARD ABONNEMENT valable en 2^e classe pour 12 mois (€ 2.436,00) échangé après 180 jours d'utilisation : $2.436 - (2.436 \times 180/365^1) =$ à arrondir aux dix eurocents les plus proches $\Rightarrow$ € 1.234,70
Frais administratifs = € 10,00 $\Rightarrow$ € 1.234,70 - € 10,00 = **€ 1.224,70** à déduire du montant du nouvel abonnement.

- Un supplément de transport régional combiné avec votre STANDARD ABONNEMENT ne peut jamais être échangé séparément.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement est effectué au guichet d'une gare* belge de votre choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Customer Services
Service clientèle
10-14 Bureau B-CS.6424
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Votre STANDARD ABONNEMENT est remboursé intégralement au guichet d'une gare* belge :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;

¹ Montant variable selon le nombre de jours de validité réel de la validation (28, 29, 30 ou 31 jours pour une validation mensuelle; 89, 90, 91 ou 92 jours pour une validation trimestrielle; 365 ou 366 jours pour une validation annuelle).

- ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.

- Lorsque vous résiliez votre abonnement en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un STANDARD ABONNEMENT d'un mois n'est donc pas remboursable.

Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix du STANDARD ABONNEMENT en fonction des mois utilisés. Le montant de votre remboursement vous sera remis au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8	9-12
Abonnement annuel	25%	35%	45%	55%	65%	75%	85%	95%	100%
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	x	x

Exemple de remboursement pour un STANDARD ABONNEMENT pour une validation de 12 mois :

Prix validation annuelle	Montant à rembourser après 2 mois et 7 jours (compter 3 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 5 mois et 18 jours (compter 6 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 9 mois et 10 jours
2.436,00 EUR	1339,80 EUR	609,00 EUR	0,00 EUR

Remarque : - Le montant du remboursement est arrondi aux dix eurocents les plus proches.

- Des frais administratifs* sont encore à déduire du montant à rembourser.

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous disposez d'un abonnement en 1^e classe, en cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, vous avez droit à un remboursement. Demandez une attestation au personnel d'accompagnement du train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement de l'abonnement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes, par le double des jours calendriers de la période de validité de votre abonnement.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un STANDARD ABONNEMENT acquis sur restitution d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.
- Un supplément de transport régional combiné avec votre STANDARD ABONNEMENT ne peut jamais être remboursé séparément.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous êtes en possession d'un STANDARD ABONNEMENT transfrontalier au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne payez pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*. Pour accéder à l'aéroport, vous présentez votre Carte MoBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques d'accès à l'aéroport.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où vous effectuez une correspondance*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une

interruption* de voyage, procurez-vous également un [SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*](#) séparé pour accéder à l'aéroport.

- Votre STANDARD ABONNEMENT n'est pas autorisé dans les trains à grande vitesse.

QUE PERMET MON STANDARD ABONNEMENT ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**

Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé(e) sur votre itinéraire le plus court en kilomètres sur le réseau* belge (pour Lille Flandres : également sur le réseau SNCF). Autorisé au grand au Grand-Duché de Luxembourg pour l'abonnement concerné.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Oui. Le changement est autorisé sur le réseau* belge, sur l'itinéraire dont la distance est la plus courte en kilomètres. Vous achetez à l'un de nos canaux de vente un titre de transport couvrant la distance entre la gare faisant partie de cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du supplément « Tarif à Bord* ».

Autorisé sans formalité au Grand-Duché de Luxembourg pour l'abonnement concerné .

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Oui. Sur le réseau* belge, un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet* avant ou après celui de votre STANDARD ABONNEMENT concerné.

- **D'AUTRES AVANTAGES ?**

Votre STANDARD ABONNEMENT vous permet de bénéficier de réduction sur les prix des abonnements de parkings belges gérés par [Parking SNCB](#).

Votre STANDARD ABONNEMENT LUXEMBOURG vous permet de bénéficier de la gratuité du parking d'Arlon (géré par [Parking SNCB](#)). La validité de votre abonnement parking gratuit est de 1,3 ou 12 mois.

Votre abonnement est chargé sur votre Carte MoBIB* personnalisée. Découvrez toutes les possibilités offertes par la [carte MoBIB](#).

Pour les déplacements auxquels votre abonnement vous donne droit, max. 4 (sauf appartenance à un même ménage*) enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement si vous avez 18 ans ou plus (exception : pour Lille Flandres, et Maubeuge : achat d'un ticket international « enfant accompagné » à prix forfaitaire très avantageux).

CONDITIONS JURIDIQUES APPLIQUABLES

Veuillez noter que le STANDARD ABONNEMENT est régi par les Conditions Générales de Transport applicables au transport international (<https://www.b-europe.com/FR/Juridique/Conditions-de-Transport>) à l'exception des articles 9 et 10 de ces conditions qui ne sont pas d'application.

A l'inverse, les articles 4§3, 5.4, 11 à 13 et l'annexe 1 des Conditions Générales de Transport applicables au transport national ([Conditions Générales de Transport - transport national](#)) sont exceptionnellement d'application au STANDARD ABONNEMENT.